

**COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la, taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 5 décembre 2024 à 19 h 02 par vidéoconférence.

Sont présents :

M.	Frank di Bello, président
M.	Yazid Djenadi
M.	Luis R. Galvez
M.	Georges Lemieux
M.	Joe Ortona
M.	Yu Cai Tian
Mme	Marilyne Boyer (substitut)
Mme	Paula Kilian (substitut)
M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)
M.	Rémi Vuong (substitut)

Est absent :

M.	Christian Ruel (substitut)
----	----------------------------

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. Vladimir Elez, directeur Stratégie et performance organisationnelle
M. François Lamothe, secrétaire général et directeur du Service juridique
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

L'ordre du jour est modifié suivant l'intervention de M. Ortona.

M. Ortona désire revenir sur l'interprétation que l'on doit donner à l'article 17 de nos règles de fonctionnement. Faisant référence aux élections du 2 novembre 2024, la fin d'un mandat en tant qu'élu entraîne, selon M. Ortona, la fin de toutes les fonctions qui y sont rattachées, y compris l'appartenance au Comité. Après les élections, et même si les personnes désignées sont reconduites dans leurs rôles, une désignation formelle est requise pour les confirmer dans leurs nouveaux mandats. L'absence d'une résolution provenant de LBPSB constitue un manquement à la procédure alors que nous devons nous assurer que les règlements soient interprétés et appliqués de manière cohérente. Depuis 2020, le rôle de délégué du Président actuel est confirmé sans limites de terme par LBPSB. Il n'y a donc pas de possibilité de changement de garde à moins de présenter une motion de destitution ou que le Président accepte de son gré de mettre son siège en jeu.

Considérant que cette question porte sur la gouvernance du CGTSIM, nous convenons d'en disposer avant de traiter du point 3 de l'ordre du jour. Il s'agit du point 2a.

1. **ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Yu Cai Tian, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 du Comité de gestion
- 2A. Gouvernance CGTSIM- Élection du Président
3. Nomination du vice-président du Conseil d'administration au Comité de gestion (**Reporté à la séance du 13 février 2025**)
4. Documents et rapports d'information
5. Rapport annuel 2023-2024 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – approbation (**tiré à part**)
6. Système d'achats coopératif – choix du fournisseur – adjudication du contrat pour la période du 9 décembre 2024 au 30 novembre 2025 pour la catégorie de produits fournitures d'arts plastiques (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)
7. Nomination d'une coordonnatrice des services – approvisionnement ressources matérielles et administration (**confidentiel**)

8. Nomination d'un coordonnateur de la taxe scolaire – gestion et développement des partenariats externes (**confidentiel**)
9. Période de question, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
10. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Joe Ortona, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé tel que présenté.

2A. GOVERNANCE CGTSIM – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Suite aux délibérations, il a été convenu par l'ensemble des membres d'obtenir une opinion légale sur l'interprétation que l'on doit donner à l'article 17 qui reprend les termes de l'article 155 de la LIP pour ensuite démarrer nos travaux en collaboration avec le comité d'Orientations en vue de revoir nos règles de fonctionnement en matière de gouvernance. L'opinion juridique servira de balise pour revoir et fixer certaines de nos règles de gouvernance, dont la durée en poste pour la fonction de Président et de vice-président.

3. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE

Le président d'assemblée invite les membres à proposer des candidatures pour le titre de vice-président du Comité de gestion.

Monsieur _____ propose la candidature de _____.

En l'absence de tout autre candidature, le président d'assemblée déclare _____, vice-président du Comité de gestion.

Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'ayant été proposée, le président d'assemblée déclare _____, vice-président du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Monsieur _____ remercie ses collègues pour la confiance qu'ils lui témoignent et les assure qu'il fera tout en son pouvoir pour assurer une bonne représentation du Comité de gestion.

Remis à la prochaine séance le 13 février 2025.

4. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) Résolutions de la commission scolaire English-Montréal datées du 13 novembre 2024, désignant un membre et un substitut au Comité de gestion
- b) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 octobre 2024
- c) Rapport des autorisations accordées par la coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- d) Régime de gestion des risques – Rapport annuel 2023-2024
- e) Éducation en milieux défavorisés – Rapport d'activités 2023-2024 des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal
- f) *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* – période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
- g) Suivi des recommandations – CIM Conseil
- h) Suivi des milieux défavorisés

5. RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL - APPROBATION

Documents déposés : - Rapport du 26 novembre 2024 de la directrice générale et document annexé (**tiré à part**)

ATTENDU QUE le Comité de gestion est un organisme public régi par la *Loi sur l'instruction publique*, et à ce titre, il est assujéti à des règles de gouvernance et de transparence;

ATTENDU QUE le rapport annuel fait état des accomplissements, des résultats financiers du Comité de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et que ces informations, dans un souci de transparence, sont publiées sur le site Web du Comité de gestion;

ATTENDU QUE le contenu du rapport annuel, par la nature des informations qu'il contient, doit faire l'objet d'une révision et d'une approbation par les membres du Comité de gestion préalablement à sa diffusion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le rapport annuel 2023-2024.

6. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DU FOURNISSEUR – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2024 AU 30 NOVEMBRE 2025 POUR LA CATÉGORIE DE PRODUITS FOURNITURES D'ARTS PLASTIQUES**

Documents déposés : - Rapport du 21 novembre 2024 du directeur, Stratégie et performance organisationnelle **(tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation)**

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 13 avril 2023, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits et service faisant l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE la catégorie de produits fournitures d'arts plastiques a fait l'objet d'appel d'offres public, dont les soumissions ont été ouvertes le 20 novembre 2024;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications, les membres du comité des achats recommandent le plus bas soumissionnaire conforme pour fournir la catégorie de produits fournitures d'arts plastiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : de désigner, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leur soumission, le fournisseur suivant pour la période du 9 décembre 2024 au 30 novembre 2025 :

Catégorie	Fournisseur
Fournitures d'arts plastiques	Brault & Bouthillier

7. NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE DES SERVICES – APPROVISIONNEMENT, RESSOURCES MATÉRIELLES ET ADMINISTRATION

Documents déposés : - Rapport du 27 novembre 2024 de la directrice générale et document annexé (**confidentiel**)

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur des services – approvisionnement, ressources matérielles et administration est vacant depuis le 22 avril 2024;

ATTENDU QUE la sélection de la candidate s'est faite par un comité composé de la directrice générale, du directeur Stratégie et performance organisationnelle, ainsi que la conseillère en ressources humaines et ont procédé à des entrevues avec la candidate ainsi que les vérifications d'usage;

ATTENDU QUE le Règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Lilia Bouhired au poste de coordonnatrice des services – approvisionnement, ressources matérielles et administration aux conditions indiquées au rapport annexé.

8. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DE LA TAXE SCOLAIRE – GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXTERNES

Documents déposés : - Rapport du 27 novembre 2024 de la directrice générale et document annexé (**confidentiel**)

ATTENDU QUE le projet de loi 23, sanctionné le 7 décembre 2023, a conféré au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal d'agir pour tout Centre de services scolaire ou Commission scolaire dont le territoire de desserte ne se trouve pas en partie ou totalement dans celui de l'île de Montréal en matière de réclamation de taxes;

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal a conclu deux ententes avec un centre de services scolaire et une commission scolaire dans le cadre d'un projet pilote afin de lui permettre de mieux prendre la mesure des besoins en cette matière dans le contexte de territoires de desserte autres que son territoire traditionnel;

ATTENDU QUE la sélection du candidat s'est faite par un comité composé du directeur général, du directeur du Service de la taxe scolaire ainsi que la conseillère en ressources humaines et a procédé à des entrevues avec le candidat ainsi que les vérifications d'usage;

ATTENDU QUE le Règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YAZID DJENADI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M. Pablo Martinez au poste de coordonnateur de la taxe scolaire – gestion et développement des partenariats externes aux conditions indiquées au rapport annexé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Yu Cai Tian, la présente séance est levée à 21 h 07.